

# Gestion financière de l'entreprise



*Maxi*  
 *Fiches*

**5<sup>e</sup> édition**

# **Gestion financière de l'entreprise**

**DOV OGIEN**

**DUNOD**

Éditorial : Marie-Cécile de Vienne et Sandrine Paniel

Fabrication : Nelly Roushdi Nabih

Mise en page : JPB-ed

Conception de couverture : Studio Dunod

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du

Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Dunod, 2023

11, rue Paul Bert – 92240 Malakoff

[www.dunod.com](http://www.dunod.com)

ISBN 978-2-10-085238-3

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

# Table des matières

|  |           |
|--|-----------|
| <b>1. L'analyse financière</b>                               | <b>1</b>  |
| 1. Le diagnostic financier, synthèse de l'analyse financière | 1         |
| 2. L'information des sociétés cotées en Bourse               | 2         |
| 3. Les métiers de l'analyse financière                       | 2         |
| 4. La présentation du diagnostic financier                   | 3         |
| <b>2. Les principes de la comptabilité</b>                   | <b>5</b>  |
| 1. Les obligations comptables                                | 5         |
| 2. L'entreprise, un carrefour de flux                        | 6         |
| 3. La comptabilité : une traduction des flux                 | 6         |
| 4. La normalisation comptable                                | 8         |
| <b>3. Le bilan</b>   | <b>9</b>  |
| 1. Le bilan  | 9         |
| 2. Présentation du bilan                                     | 9         |
| <b>4. Le compte de résultat</b>                              | <b>11</b> |
| 1. Le compte de résultat                                     | 11        |
| 2. Présentation du compte de résultat                        | 11        |
| <b>5. Les soldes intermédiaires de gestion</b>               | <b>13</b> |
| 1. Le découpage du compte de résultat                        | 13        |
| 2. Les soldes intermédiaires de gestion                      | 13        |
| 3. L'interprétation des soldes intermédiaires de gestion     | 14        |
| <b>6. Les soldes de gestion de la Banque de France</b>       | <b>18</b> |
| 1. La Centrale de bilans de la Banque de France              | 18        |
| 2. Les retraitements de la Centrale de bilans                | 18        |
| 3. La présentation du tableau de la Centrale de bilans       | 19        |
| <b>7. L'excédent brut d'exploitation</b>                     | <b>22</b> |
| 1. L'EBE, indicateur du potentiel de trésorerie              | 22        |
| 2. L'analyse de l'EBE  | 23        |
| 3. Le concept d'EBITDA                                       | 23        |
| <b>8. La capacité d'autofinancement</b>                      | <b>26</b> |
| 1. Le calcul de la capacité d'autofinancement                | 26        |
| 2. L'interprétation de la capacité d'autofinancement         | 27        |
| 3. La politique d'autofinancement                            | 28        |

|   |           |
|---|-----------|
| <b>9. Le seuil de rentabilité</b>                               | <b>30</b> |
| 1. Le seuil de rentabilité                                      | 30        |
| 2. Le levier opérationnel                                       | 31        |
| 3. Le seuil de rentabilité en avenir aléatoire                  | 32        |
| <b>10. L'effet de levier financier</b>                          | <b>34</b> |
| 1. Le risque d'illiquidité (ou de faillite)                     | 34        |
| 2. L'effet de levier financier                                  | 35        |
| <b>11. Le bilan financier</b>                                   | <b>38</b> |
| 1. Comparaison entre le bilan financier et le bilan fonctionnel | 38        |
| 2. Construction du bilan financier                              | 38        |
| L'analyse par les ratios  | 41        |
| <b>12. Les tableaux d'équilibre financier</b>                   | <b>42</b> |
| 1. L'équilibre financier optimum                                | 42        |
| 2. Les tableaux d'équilibre financier                           | 42        |
| 3. Les liens entre EBE, BFR et FRNG                             | 44        |
| 4. Les ratios de liquidité                                      | 44        |
| <b>13. Le bilan fonctionnel</b>                                 | <b>46</b> |
| 1. Le bilan financier et le bilan fonctionnel                   | 46        |
| 2. La construction du bilan fonctionnel                         | 47        |
| 3. L'interprétation de l'analyse fonctionnelle                  | 48        |
| 4. Les retraitements du bilan fonctionnel                       | 48        |
| <b>14. Le tableau de financement : emplois et ressources</b>    | <b>51</b> |
| 1. Le tableau de financement du PCG                             | 51        |
| 2. Le tableau d'emplois-ressources                              | 51        |
| <b>15. Le tableau de financement : besoins et dégagements</b>   | <b>57</b> |
| 1. Le tableau de financement du PCG (II)                        | 57        |
| 2. La construction du tableau « besoins/dégagements »           | 57        |
| <b>16. Le tableau de flux de trésorerie de l'OEC</b>            | <b>64</b> |
| 1. L'OEC et les tableaux de financement                         | 64        |
| 2. La structure du tableau des flux de trésorerie               | 65        |
| <b>17. Le tableau de flux de trésorerie CDB</b>                 | <b>68</b> |
| 1. Le tableau de flux de trésorerie de la Centrale de bilans    | 68        |
| 2. Les retraitements de la Centrale de bilans                   | 69        |

|   |            |
|---|------------|
| <b>18. Les calculs de ratios</b>                                      | <b>72</b>  |
| 1. Définition des ratios  | 72         |
| 2. Les ratios de mesure de l'activité et la rentabilité               | 72         |
| 3. Les ratios de mesure de la liquidité et de la structure financière | 73         |
| 4. Les ratios de communication financière                             | 74         |
| <b>19. La stratégie financière</b>                                    | <b>76</b>  |
| 1. La gestion prévisionnelle  | 76         |
| 2. Les bilans prévisionnels   | 76         |
| <b>20. Le plan de financement</b>                                     | <b>78</b>  |
| 1. Les objectifs du plan de financement                               | 78         |
| 2. Le plan de financement   | 79         |
| 3. Le modèle du tableau   | 79         |
| 4. Les enseignements du plan de financement                           | 80         |
| <b>21. Le besoin en fonds de roulement prévisionnel</b>               | <b>82</b>  |
| 1. Les prévisions de fonds de roulement                               | 82         |
| 2. La méthode des bilans prévisionnels                                | 82         |
| 3. La méthode du fonds de roulement normatif                          | 83         |
| La ventilation du BFRE en fixe et variable                            | 84         |
| <b>22. Le BFRE en avenir aléatoire</b>                                | <b>86</b>  |
| 1. Les besoins en fonds de roulement structurels                      | 86         |
| 2. L'application des méthodes statistiques                            | 87         |
| <b>23. L'étude des projets d'investissement</b>                       | <b>90</b>  |
| 1. Investissement et stratégie de l'entreprise                        | 90         |
| L'étude d'un projet d'investissement                                  | 91         |
| <b>24. L'actualisation et le coût du capital</b>                      | <b>94</b>  |
| 1. La détermination du taux d'actualisation                           | 94         |
| 2. La détermination du coût des capitaux propres                      | 95         |
| <b>25. Les critères de choix d'investissement</b>                     | <b>98</b>  |
| 1. Les critères d'appréciation  | 98         |
| 2. Les critères de décision   | 100        |
| 3. Le rationnement des financements                                   | 101        |
| <b>26. Les critères de TIR et de VAN</b>                              | <b>102</b> |
| 1. Les insuffisances du TIR   | 102        |
| 2. Le taux interne de rentabilité intégré (TIRI)                      | 103        |
| 3. Les avantages du critère de VAN                                    | 104        |

|  |            |
|--|------------|
| <b>27. Les choix des sources de financement</b>  | <b>106</b> |
| 1. La décision de financement  | 106        |
| 2. Les moyens de financement   | 106        |
| 3. Le coût des financements  | 108        |
| <b>28. Le budget et le plan de trésorerie</b>  | <b>110</b> |
| 1. Définition du budget de trésorerie  | 110        |
| 2. Présentation et réalisation du tableau  | 111        |
| 3. Le plan de trésorerie   | 112        |
| <b>29. Les financements à court terme</b>  | <b>114</b> |
| 1. Financements à court terme dans les grandes entreprises                             | 114        |
| 2. Financements à court terme dans les PME   | 115        |
| 3. Les taux à court terme  | 117        |
| 4. Le coût des crédits à court terme   | 117        |
| <b>30. Le placement des excédents de trésorerie</b>                                    | <b>120</b> |
| 1. La typologie des placements des excédents de trésorerie                             | 120        |
| 2. La mesure de la rentabilité des placements financiers                               | 123        |
| 3. La mesure du risque des placements financiers                                       | 125        |
| <b>Corrigés des exercices</b>  | <b>129</b> |
| <b>Annexes</b>   | <b>179</b> |
| Annexe 1 : Cadre comptable du PCG (plan comptable général)                             | 180        |
| Annexe 2 : Bilan au xx/xx/xxxx   | 181        |
| Annexe 3 : Compte de résultat du xx/xx/xx au xx/xx/xx                                  | 182        |
| Annexe 4 : Tableau des flux de trésorerie de l'OEC à partir du résultat net            | 183        |
| Annexe 5 : Tableau des flux de trésorerie de l'OEC à partir du résultat d'exploitation | 184        |
| Annexe 6 : Tableau des soldes de gestion de la CDB de la Banque de France              | 185        |
| Annexe 7 : Tableau des flux de trésorerie de la CDB de la Banque de France             | 186        |
| Annexe 8 : Fonction de répartition de la loi normale centrée réduite                   | 187        |
| Index  | 189        |

## À l'attention des étudiants préparant l'UE6 Finance d'entreprise

L'UE 6 du DCG aborde la **finance en entreprise**. Le programme est chargé et cent-cinquante heures sont nécessaires pour sa préparation.

Il se compose de quatre grandes thématiques :

- l'analyse de l'activité et de la profitabilité à travers l'étude du compte de résultat ;
- l'analyse de la structure financière à travers les équilibres financiers du bilan ;
- la politique d'investissement et de financement prévisionnelle ;
- l'optimisation de la gestion de la trésorerie de l'entreprise.

L'épreuve se déroule en trois heures et permet aux candidats d'obtenir quatorze crédits européens (ECTS). Selon les années, le sujet comprend **trois ou quatre dossiers** qui peuvent être liés ou pas. Toutes les thématiques sont abordées et on ne peut faire l'impasse sur aucune partie du programme. Le tableau ci-dessous fait correspondre les thèmes abordés avec les maxi-fiches de cet ouvrage.

|  |             | Analyse des résultats                |                               |                         |                             | Analyse du bilan<br>Tableaux de flux |                               |                                      | Investissement et<br>financement |                        |                                 |                                      | Trésorerie<br>placements               |                                      |                                    |                            |
|--|-------------|--------------------------------------|-------------------------------|-------------------------|-----------------------------|--------------------------------------|-------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------|------------------------|---------------------------------|--------------------------------------|--|--------------------------------------|------------------------------------|----------------------------|
| Thèmes abordés aux<br>épreuves du DCG<br>UE6 Finance<br>d'entreprise |             | Les soldes intermédiaires de gestion | La capacité d'autofinancement | Le seuil de rentabilité | L'effet de levier financier | Le bilan fonctionnel                 | Le tableau de financement PCG | Le tableau de flux de trésorerie OEC | Les calculs de ratios            | Le plan de financement | Le besoin en fonds de roulement | L'étude des projets d'investissement | Les critères de choix d'investissement | Les choix des sources de financement | Le budget et le plan de trésorerie | Le placement des excédents |
| Maxi-Fiches  |             | 5                                    | 8                             | 9                       | 10                          | 13                                   | 14                            | 16                                   | 18                               | 20                     | 21                              | 23                                   | 25                                     | 27                                   | 28                                 | 30                         |
| 2008   | SATIM       | ■                                    | ■                             |                         | ■                           | ■                                    |                               | ■                                    |                                  | ■                      |                                 |                                      |  | ■                                    |                                    |                            |
| 2009   | CALORA      | ■                                    | ■                             |                         |                             |                                      |                               | ■                                    |                                  | ■                      | ■                               |                                      | ■                                      | ■                                    |                                    |                            |
| 2010   | SOUL-TRUCK  |                                      | ■                             | ■                       | ■                           |                                      |                               | ■                                    |                                  |                        |                                 | ■                                    |  |                                      | ■                                  |                            |
| 2011   | AGROTECH    |                                      | ■                             |                         |                             | ■                                    |                               | ■                                    | ■                                |                        |                                 | ■                                    | ■                                      | ■                                    |                                    |                            |
| 2012   | THERMOCLIM  |                                      | ■                             | ■                       |                             |                                      | ■                             | ■                                    | ■                                |                        |                                 |                                      | ■                                      |                                      |                                    |                            |
| 2013   | COUVRE-CHEF |                                      | ■                             |                         |                             |                                      |                               | ■                                    | ■                                | ■                      | ■                               | ■                                    |  | ■                                    |                                    |                            |
| 2014   | CALDARIUMS  | ■                                    | ■                             | ■                       | ■                           |                                      |                               | ■                                    | ■                                |                        |                                 | ■                                    | ■                                      | ■                                    |                                    | ■                          |
| 2015   | LOU & ZOE   |                                      |                               | ■                       |                             | ■                                    |                               | ■                                    | ■                                |                        |                                 | ■                                    |  | ■                                    | ■                                  |                            |
| 2016   | SHG         | ■                                    | ■                             |                         |                             |                                      |                               |                                      |                                  | ■                      | ■                               |                                      |  |                                      |                                    | ■                          |
| 2017   | GEKKO       |                                      | ■                             | ■                       | ■                           | ■                                    | ■                             |                                      | ■                                | ■                      | ■                               |                                      |  |                                      | ■                                  |                            |
| 2018   | PLANTVERT   |                                      | ■                             | ■                       | ■                           |                                      | ■                             | ■                                    | ■                                | ■                      | ■                               |                                      | ■                                      |                                      |                                    | ■                          |
| 2019   | AGROMETAL   |                                      | ■                             | ■                       |                             | ■                                    | ■                             | ■                                    | ■                                | ■                      | ■                               |                                      |  | ■                                    |                                    | ■                          |
| 2020   | MONDOUX     | ■                                    |                               | ■                       |                             |                                      | ■                             | ■                                    | ■                                | ■                      | ■                               |                                      | ■                                      |                                      | ■                                  | ■                          |
| 2021   | PABLO       | ■                                    | ■                             | ■                       | ■                           | ■                                    | ■                             |                                      |                                  | ■                      | ■                               |                                      | ■                                      |                                      |                                    | ■                          |
| 2022   | PESETOUT    | ■                                    | ■                             |                         |                             |                                      |                               | ■                                    | ■                                | ■                      | ■                               | ■                                    | ■                                      |                                      | ■                                  | ■                          |

Lors de l'examen, il faut respecter trois étapes afin de réussir l'épreuve :

1. la lecture du sujet ;
2. la compréhension des missions et l'identification des exigences ;
3. la gestion du temps.

Vous serez jugé sur votre façon d'analyser une situation financière, d'utiliser les outils nécessaires, d'exposer les problèmes, de justifier les calculs et de commenter des données financières. Pour cela, vous étudierez les états financiers (bilan, comptes de résultat) qui sont toujours fournis. En revanche, les tableaux de soldes intermédiaires de gestion et les tableaux de financement et de flux ne sont pas toujours fournis, d'où l'importance de les maîtriser intégralement.

Un planning de révision est disponible par le site <https://www.compta-online.com/>. Il propose de commencer les révisions entre un et deux mois avant l'examen et de passer par les étapes suivantes :

1. Élaborer un tableau des thèmes tombés lors des sessions précédentes (voir le tableau à la page précédente).
2. Identifier les thèmes récurrents (sur le tableau ci-dessus, on note les sujets récurrents : CAF, tableaux de flux, plan de financement, trésorerie).
3. Déterminer sur chaque thème si vous êtes à l'aise (degré de maîtrise).
4. Répartir le temps de révision en fonction des thèmes et du degré de maîtrise : hiérarchiser en commençant par ce que vous maîtrisez le moins, mais vérifier par l'exercice que ce que vous croyez maîtriser, l'est vraiment.
5. Faire et refaire les exercices pour gagner en rapidité et éprouver la technique.
6. Pointez les points du programme non tombés aux sessions précédentes et révisez-les avec attention.
7. Refaire les sujets d'annales du DCG.

Je recommande à mes étudiants de s'entraîner sur les sujets d'annales qu'on trouve sans difficulté sur Internet. Néanmoins, il faut se mettre en « conditions d'examen », c'est-à-dire que l'on ne regarde pas le corrigé dès le début de l'entraînement. Vous devez tenter de répondre à un maximum de questions, ce qui vous permettra de fixer votre niveau de connaissances par rapport à l'ensemble de l'épreuve. Concentrez vos révisions sur les sujets que vous maîtrisez le moins. Apprenez à lire correctement le bilan et le compte de résultat pour pouvoir déterminer les tableaux exigibles qui en sont la synthèse.

L'étude des barèmes de ces dernières années montre que la répartition des points est presque identique entre les résultats des calculs et leur analyse et justification.

# 1 L'analyse financière

## Point clef

L'analyse financière consiste à apprécier le plus objectivement possible la performance économique et financière à partir des comptes (états financiers) publiés par une entreprise. Ces comptes sont publics et peuvent être obtenus facilement sur Internet. Il est **indispensable de savoir lire ces états financiers** composés d'un bilan, d'un compte de résultat et d'une annexe. Les comptes permettent d'analyser la rentabilité, la solvabilité et le patrimoine de l'entreprise. Cette analyse dite aussi **diagnostic financier** s'effectue à partir des états financiers du passé dans une optique dynamique et comparative à partir des comptes des deux ou trois dernières années.

## 1. LE DIAGNOSTIC FINANCIER, SYNTHÈSE DE L'ANALYSE FINANCIÈRE

Le **diagnostic financier** est une démarche qui a pour objectif :

- d'identifier les causes de difficultés présentes ou futures de l'entreprise ;
- de mettre en lumière les éléments défavorables ou les dysfonctionnements dans la situation financière et les performances de l'entreprise ;
- de présenter les perspectives d'évolution probables de l'entreprise et de proposer une série d'actions à entreprendre afin d'améliorer ou de redresser la situation et les performances de l'entreprise.

Le diagnostic s'effectue à partir des états financiers du passé dans une optique dynamique et comparative. On recueille ces documents sur les deux ou trois derniers exercices afin d'étudier l'évolution de la société et de comparer les performances dans le temps. Cette comparaison se fait à l'aide des ratios.

L'étude des états financiers prévisionnels s'appelle la stratégie financière (**voir deuxième partie**).

Les **états financiers** comprennent trois éléments indissociables (art. L.123-13 du Code du commerce) :

- le **bilan** qui présente l'état du patrimoine de la société à une date donnée ;
- le **compte de résultat** qui analyse les bénéfices ou les pertes annuelles ;
- l'**annexe** dont l'objet est de fournir des informations complémentaires sur le bilan et le compte de résultat, en particulier lorsque ceux-ci ne suffisent pas à donner une image fidèle de la situation financière.

Le diagnostic consiste à **décrypter** ces documents comptables afin de porter un jugement sur l'équilibre financier, la performance et la rentabilité de l'entreprise. Cette démarche met en évidence les forces et les faiblesses de l'entité analysée et aide l'analyste à apprécier son niveau de risque.

Le diagnostic peut être associé à d'autres analyses portant sur les aspects non comptables de l'entreprise, ainsi que sur son environnement. On peut ainsi consulter les extraits d'immatriculation au registre du commerce et des métiers contenant des informations sur les dirigeants et l'activité de l'entreprise ou se procurer des informations sectorielles auprès de la chambre de commerce et de la Banque de France.

Ces informations permettent à l'analyste de compléter l'appréciation strictement financière de la santé et de la pérennité de l'entreprise par des éléments plus stratégiques et d'effectuer une comparaison des performances dans l'espace, c'est-à-dire par rapport aux autres sociétés du même secteur d'activité.

## 2. L'INFORMATION DES SOCIÉTÉS COTÉES EN BOURSE

Les sociétés cotées en Bourse font appel à l'épargne publique. Elles sont tenues d'assurer de la diffusion effective et intégrale de l'information réglementée déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

L'information réglementée inclut les rapports et les informations suivantes :

- les états financiers annuels et trimestriels ;
- les chiffres d'affaires trimestriels ;
- le rapport sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise ;
- le communiqué relatif aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes ;
- les informations concernant toute modification des droits attachés aux instruments financiers émis et toute nouvelle émission d'emprunt.

Les sociétés cotées doivent procéder à une communication financière par voie de presse écrite et doivent mettre en ligne sur leur site Internet l'information réglementée dès sa diffusion.

L'AMF précise le contenu des rapports financiers annuel et semestriel qui doivent être publiés respectivement dans les quatre mois suivant la fin de l'exercice et dans les deux mois suivant la fin du premier semestre. L'information trimestrielle doit être publiée dans les 45 jours suivant la fin du premier et du troisième trimestre de chaque exercice.

## 3. LES MÉTIERS DE L'ANALYSE FINANCIÈRE

Les commanditaires d'un diagnostic ne sont pas nécessairement les dirigeants qui voudront effectuer un diagnostic global pour apprécier la santé de l'entreprise et obtenir ainsi un outil de gestion.

De nombreux partenaires extérieurs peuvent être amenés à effectuer la démarche :

- les banquiers pour l'octroi d'un prêt ;
- les actionnaires ou les investisseurs pour étudier l'opportunité d'un placement ;
- les salariés et les comités d'entreprise pour apprécier leur participation aux résultats ;
- les auditeurs externes pour porter un jugement sur la fiabilité des données comptables.

S'agissant de l'étude des états financiers de la société, la **qualité de l'information** de l'analyste sera **plus ou moins bonne** selon que le diagnostic est effectué au sein de l'entreprise ou par un analyste externe qui ne pourra utiliser que les seuls documents publics, la finesse du diagnostic étant moindre dans ce cas.

Les analystes externes se divisent en quatre catégories :

- Les analystes *sell-side* qui travaillent dans des entreprises d'investissement (sociétés de Bourse) et interprètent les informations économiques, stratégiques et financières des sociétés cotées. Ils rédigent des études destinées à prévoir l'évolution des bénéfices des sociétés ou des secteurs dans lesquels ils sont spécialisés. Ils émettent des recommandations d'achat et de vente d'actions des sociétés cotées.
- Les analystes *buy-side* qui travaillent pour des sociétés de gestion ou pour des investisseurs institutionnels. Ils centralisent et organisent la diffusion des informations issues des *sell-side*. Ils jouent un rôle de conseil auprès du gestionnaire de portefeuille sur l'opportunité d'effectuer tel ou tel placement.
- Les analystes *corporate* qui travaillent pour des banques de financement et d'investissement (BFI) en assurant une veille sectorielle sur les marchés financiers pour détecter les opérations de fusions-acquisitions ou les opérations d'origination (introduction en Bourse, augmentation de capital, émission d'obligations).
- Les analystes *crédit* qui doivent apprécier la qualité de crédit des émetteurs d'emprunts sur le marché financier, à partir d'une analyse financière, en se fondant sur les notes fixées par des agences de notations qui reflètent la capacité de remboursement des émetteurs.

Les missions de l'analyste dépendent de la taille et de l'organisation de son employeur mais surtout de la ligne métiers à laquelle il appartient. En effet, les analystes *sell-side* ont pour fonction d'aider à acheter ou à vendre tandis que les analystes *buy-side* se fixent comme objectifs de gérer des produits financiers émis par des sociétés.

Les professionnels sont regroupés au sein de la SFAF (Société française des analystes financiers) dont le rôle est de faire le lien entre les sociétés cotées et les analystes, notamment par des réunions d'information.

Pour être admis à la SFAF, il faut avoir cinq années de pratique dans le métier ou avoir suivi les cours de son centre de formation, et être parrainé par deux membres en activité lors de la présentation d'une étude devant un jury.

Le CFAF (Centre de formation à l'analyse financière) de la SFAF est un organisme de formation continue pour lequel il est nécessaire de remplir trois conditions pour s'inscrire :

- Être employé dans une fonction liée à l'investissement en valeurs mobilières, dans un établissement bancaire ou d'assurances, une entreprise d'investissement ou un organisme exerçant ce type d'activité.
- Être présenté par l'employeur, qui se porte garant de la disponibilité du candidat pendant la durée de la formation.
- Être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

La plupart des analystes financiers français font partie de la SFAF.

#### 4. LA PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC FINANCIER

Le diagnostic est communiqué aux intéressés sous forme d'une note de synthèse qui met en évidence les points faibles et les points forts de l'entreprise en fonction de la lettre de mission.

La note doit aborder les différents aspects du diagnostic financier :

- Présentation : évolution de la société, perspectives de développement, objectifs de l'entreprise.

- Analyse de la **rentabilité** sous son triple aspect commercial, économique et financier en s'aidant des soldes intermédiaires de gestion et des ratios de rentabilité classiques.
- Analyse de la **liquidité** qui permet, grâce aux tableaux d'équilibre financier, de faire le lien entre fonds de roulement et besoin en fonds de roulement et par ailleurs de suivre l'évolution du besoin en fonds de roulement par rapport au chiffre d'affaires dans les entreprises dont l'activité est régulière.
- Analyse de la **structure financière**, c'est-à-dire étude des tableaux de financement et des tableaux de flux ; évolution des ratios fondamentaux de l'analyse financière orthodoxe.

Dans le cadre d'un diagnostic global, on peut se livrer à une analyse économique qui dépasse le cadre de l'analyse financière classique. Le diagnostic financier doit être alors complété par un diagnostic stratégique qui éclaire la société sur l'analyse des produits, le potentiel technologique et le système de gestion.

Chacun de ces différents points donnera lieu à une maxi fiche.

### Exercice

Qui peut se procurer le bilan comptable d'une entreprise ? Au même titre que le compte de résultat et l'annexe avec qui ils forment les comptes annuels, le bilan est un document d'entreprise d'ordre public.

Tout le monde peut donc demander à le consulter sans avoir à justifier d'un motif.

En examinant les sites Internet ci-dessous, déterminez les informations que vous pouvez vous procurer pour effectuer le diagnostic financier d'une entreprise :

- [www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr)
- [www.bilansgratuits.fr](http://www.bilansgratuits.fr)
- [www.verif.com](http://www.verif.com)
- [www.infobilan.fr](http://www.infobilan.fr)
- <https://francebilan.fr>
- [www.cci.fr](http://www.cci.fr)
- [www.societe.com](http://www.societe.com)
- [www.france-prospect.fr](http://www.france-prospect.fr)
- [www.score3.fr](http://www.score3.fr)

## 2 Les principes de la comptabilité

### Point clef

Tout commerçant est tenu de tenir une comptabilité et de présenter des comptes annuels : bilan, compte de résultat et annexe. Ces comptes doivent être réguliers, sincères et donner une image fidèle du patrimoine de l'entreprise. L'inscription en comptabilité s'effectue à partir des facturations et non des encaissements ou décaissements. Il existe donc un décalage entre la présentation des résultats d'une entreprise et sa situation financière. Par ailleurs, les biens acquis par l'entreprise restent dans les comptes à leur prix d'achat, même si leur valeur a progressé ; s'ils ont perdu de la valeur, ils apparaissent à la valeur dépréciée. C'est le principe de prudence, une des bases de la comptabilité française.

### 1. LES OBLIGATIONS COMPTABLES

Le Code de commerce fait obligation pour tout commerçant de tenir une comptabilité et de présenter au moins une fois tous les douze mois des comptes annuels : bilan, compte de résultat et annexe (art. L.123-12). Ces comptes sont appelés **comptes sociaux** ou **comptes individuels**.

La comptabilité régulièrement tenue peut être admise en justice pour faire preuve entre commerçants pour faits de commerce (art. L.123-23). La communication des documents comptables ne peut être ordonnée en justice que dans les affaires de succession, communauté, partage de société et en cas de redressement ou de liquidation judiciaires.

Les principes généraux les plus importants définis par le Code de commerce sont les suivants :

- **Prudence** : à leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise, les biens sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Les plus-values ne sont pas prises en compte, mais les moins-values donnent lieu à des dépréciations.
- **Spécialisation des exercices** : seuls les bénéfices réalisés à la clôture d'un exercice peuvent être inscrits dans les comptes annuels.
- **Continuité de l'exploitation** : pour l'établissement des comptes, le commerçant est présumé poursuivre ses activités. Il doit être tenu compte des risques et des pertes intervenus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur, même s'ils sont connus après la date de la clôture de l'exercice.
- **Permanence des méthodes** : à moins d'un changement exceptionnel, la présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues ne peuvent être modifiées d'un exercice à l'autre. Si des modifications interviennent, elles sont décrites et justifiées dans l'annexe.

Les comptes annuels doivent être :

- **Réguliers**, c'est-à-dire conformes aux règles et aux procédures comptables en vigueur.
- **Sincères**, c'est-à-dire qu'ils appliquent de bonne foi ces règles et ces procédures, en fonction de la connaissance que les responsables ont normalement de la réalité et de l'importance des opérations, des événements et des situations.

- **Donner une image fidèle** (*true and fair view*), c'est-à-dire rendre compte le plus fidèlement et le plus objectivement possible de la situation patrimoniale et de ses perspectives (avantages et difficultés à venir).

## 2. L'ENTREPRISE, UN CARREFOUR DE FLUX

L'entreprise est un carrefour de flux externes ou internes.

Les flux externes sont générés avec les partenaires de l'entreprise. On distingue :

- Les flux physiques qui sont la traduction des relations de l'entreprise avec :
  - les fournisseurs et les clients : biens achetés ou vendus par l'entreprise ;
  - le personnel : le flux de travail se mesure par les salaires ;
  - les banques : le flux se mesure par le montant des intérêts payés ;
  - l'État : le flux se mesure par le montant des impôts payés.
- Les flux financiers (ou flux de monnaie), qui sont la contrepartie des flux physiques externes. En cas de paiement différé entre l'entreprise et l'un de ses partenaires, se crée alors un flux de créances ou de dettes.

Les flux internes sont la continuité des flux externes. Pour une entreprise industrielle, les achats de matières premières proviennent d'un flux externe. Ces matières sont transformées pour être vendues.



Les stocks de matières premières et de consommables sont évalués à leur **coût d'achat**.

Les flux internes sont constitués d'abord par un passage vers l'atelier : il en ressort des produits finis qui seront évalués au **coût de production** (coût d'achat + frais de production).

Les flux internes sont constitués ensuite par des produits vendus qu'il faut évaluer au **coût de revient** (coût de production + frais de distribution). Ensuite le flux devient externe quand il s'agit de transférer le produit vers le client.

Le prix de vente doit être supérieur au coût de revient pour que l'entreprise réalise une **marge bénéficiaire**.

## 3. LA COMPTABILITÉ : UNE TRADUCTION DES FLUX

La comptabilité est organisée de façon à enregistrer les différents flux. Les opérations réalisées ont un caractère bilatéral ayant pour principal support juridique les contrats.

La gestion considère toute origine de fonds comme une ressource de valeur pour l'entreprise et toute destination (ou utilisation) comme un emploi en valeur de cette ressource.

À chaque ressource correspond un emploi de même montant qui se traduit ainsi :

$$\Sigma \text{ EMPLOIS} = \Sigma \text{ RESSOURCES}$$

**Exemple** : Soit l'entreprise X, spécialisée dans la vente d'ordinateurs et la société Y, spécialisée dans l'audit. La société Y souhaite acheter des ordinateurs portables pour ses auditeurs dans le cadre de leurs missions. Après divers contacts commerciaux, le montant de la transaction est fixé à 20 000 € payables par chèque à la livraison.

- Pour X, la ressource est représentée par les ordinateurs qu'elle a en stock. L'emploi de la valeur est représenté par les liquidités qu'elle reçoit.
- Pour Y, la ressource est représentée par les liquidités qu'elle possède. L'emploi de la valeur est représenté par les micros portables représentant son investissement.

La comptabilité générale appelle « crédit » la ressource et « débit » l'emploi.

| Comptabilité de X |          |                     |          |
|-------------------|----------|---------------------|----------|
| EMPLOIS (débit)   |          | RESSOURCES (crédit) |          |
| Liquidités banque | 20 000 € | Ventes              | 20 000 € |

| Comptabilité de Y                    |          |                     |          |
|--------------------------------------|----------|---------------------|----------|
| EMPLOIS (débit)                      |          | RESSOURCES (crédit) |          |
| Investissement matériel informatique | 20 000 € | Liquidités Banque   | 20 000 € |

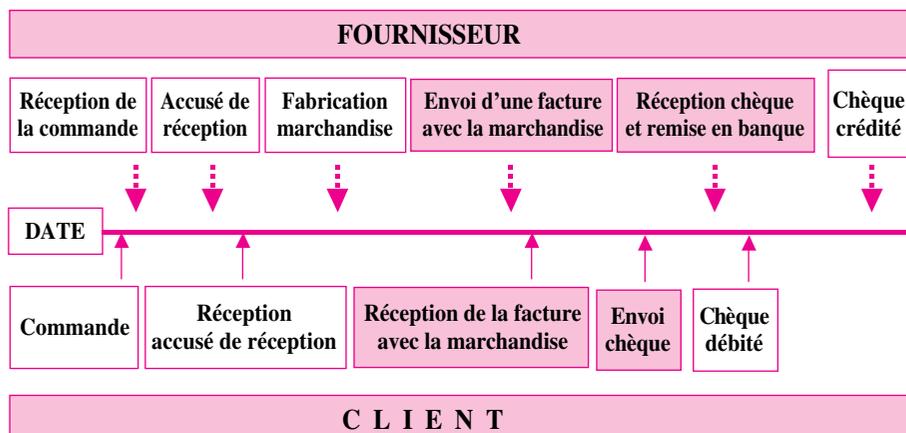
Le document de base, ou pièce comptable, représentatif d'une opération (pièce de caisse, facture, chèque...) est traduit par un enregistrement dans des comptes dont les règles sont fixées par un arrêté ministériel, le plan comptable général (PCG). L'information produite par la comptabilité peut être reconstituée à partir de ces justificatifs.

L'enregistrement s'effectue simultanément dans :

- **un journal chronologique** : l'accès se fait par date et tous les comptes sont dispersés ;
- **un grand livre des comptes** : l'accès se fait par compte et toutes les dates sont dispersées.

Chaque compte dégage un solde débiteur ou créditeur qui est la différence entre la somme de ses débits et la somme de ses crédits. Ce sont ces soldes que l'on va retrouver dans les états financiers à analyser.

Le fait générateur de l'inscription dans un compte est la date de transfert de propriété, en pratique la date de livraison. Ainsi, de nombreuses informations n'apparaissent pas en comptabilité. Dans l'exemple ci-dessous, un client commande une marchandise à un fournisseur : seules les dernières opérations (dans les cases colorées) seront inscrites en comptabilité



#### 4. LA NORMALISATION COMPTABLE

La loi impose aux sociétés commerciales d'appliquer les mêmes numéros de comptes qui sont recensés dans un plan comptable général (PCG) fixé par un arrêté ministériel du 27 avril 1982.

Le PCG, outil obligatoire de codification, est une exception française qui date de 1947. Dans les autres pays, le choix du plan comptable est libre ; seuls les états financiers font l'objet d'une normalisation.

Le plan comptable de 1982 a été actualisé par le règlement n° 99-03 du 29 avril 1999 du Comité de la réglementation comptable (CRC). Le CRC a été remplacé le 1<sup>er</sup> janvier 2010 par l'Autorité des normes comptables (ANC). Le règlement 99-03 a été remplacé par le règlement 2014-03 de l'ANC. Le PCG 2014 se divise en 7 classes principales (cf. **Annexe 1** à la fin du livre) :

Classe 1 : Comptes de capitaux

Classe 2 : Comptes d'immobilisations (investissements)

Classe 3 : Comptes de stocks et d'encours

Classe 4 : Comptes de tiers (clients et fournisseurs)

Classe 5 : Comptes financiers

Classe 6 : Comptes de charges

Classe 7 : Comptes de produits

L'ensemble des classes se subdivise en comptes d'ordre 2, 3, 4, 5, 6. Les subdivisions supplémentaires sont créées en fonction des besoins de l'entreprise. Les comptes du PCG sont classés par nature juridique des opérations.

#### Exercice

Pour chacune des opérations figurant dans la première colonne, déterminez l'emploi et la ressource correspondants :

| Opérations (flux)                                    | Emplois (destination) | Ressources (origine) |
|--|-----------------------|----------------------|
| Achat de marchandises en espèces                     |                       |                      |
| Vente de marchandises par chèque                     |                       |                      |
| Salaires payés par chèque                            |                       |                      |
| Achat de marchandises à crédit                       |                       |                      |
| Paiement d'un fournisseur par chèque                 |                       |                      |
| Vente de marchandises à crédit                       |                       |                      |
| Encaissement du règlement par chèque d'un client     |                       |                      |
| Achat de marchandises (1/2 par chèque, 1/2 à crédit) |                       |                      |
| Emprunt à une banque                                 |                       |                      |
| Remboursement d'un emprunt par chèque                |                       |                      |

# 3 Le bilan

## Point clef

Le bilan constitue une photographie du patrimoine de l'entreprise qui n'est valable que pour une journée : un bilan non daté n'a donc strictement aucune signification.

Les disponibilités (trésorerie) à la disposition de la société résultent des encaissements et des décaissements.

Mais la comptabilité enregistre les factures de ventes et d'achats pour déterminer le résultat net de l'exercice (bénéfice ou perte). Il s'ensuit un décalage entre les résultats qui apparaissent dans le bilan et la situation de la trésorerie, qui dépend des crédits accordés aux clients et de ceux obtenus de la part des fournisseurs.

## 1. LE BILAN

Le bilan est un document comptable qui exprime à une date donnée (au moins une fois par an) la situation patrimoniale de l'entreprise (voir [annexe 2](#) p. 181). Il se présente sous forme d'un **tableau équilibré** divisé en deux parties :

- À gauche, **l'actif réel** qui recense les éléments du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entreprise, à savoir les investissements, les stocks, les créances et la trésorerie. Ces biens ont été acquis grâce à des ressources que l'on retrouve au passif du bilan.
- À droite, **le passif réel** qui recense les éléments du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entreprise, à savoir les dettes auprès des banques ou auprès des fournisseurs. La différence entre l'actif réel et le passif réel est constituée par les capitaux propres. De fait, les **capitaux propres** mesurent à un instant donné la valeur nette du patrimoine de l'entreprise.

Les capitaux propres et les passifs réels constituent des **ressources**. Les actifs réels constituent les **emplois** de ces ressources (leur utilisation).

La notion de ressource et d'emploi n'est pas toujours aisée à comprendre. Ainsi, si on détient 50 000 euros sur un compte en banque, il s'agit d'un emploi. En effet, ce sont des ressources placées en trésorerie plutôt qu'en investissements ou en stocks.

## 2. PRÉSENTATION DU BILAN

Le bilan présente **l'actif en deux blocs** :

- **L'actif immobilisé** inclut les investissements de l'entreprise divisés en trois parties (incorporel, corporel et financier).
- **L'actif circulant** inclut les stocks, les créances clients et la trésorerie.
- Le bilan présente **le passif en deux blocs** :
- **les capitaux propres** et provisions ;
- **les dettes**, divisées d'une part en emprunts et dettes financières, d'autre part en **dettes à court terme** : fournisseurs, dettes fiscales et sociales.

Certains points sont déterminants pour la bonne compréhension du bilan :

- L'année comptable est appelée « **exercice comptable** ». Le bilan est celui d'une journée (généralement le 31 décembre) : la présentation du bilan permet de comparer les chiffres du 31 décembre de l'année en cours (N) par rapport à ceux du 31 décembre de l'année précédente (N – 1).
- Le bilan est équilibré par le bénéfice ou la perte appelé **résultat de l'exercice**. Toujours présenté au passif du bilan, ce poste peut donc être précédé du signe (-) en cas de perte. Du fait de la présentation en deux colonnes, tous les autres postes apparaissent sans signe : les passifs ou ressources sont considérés comme (+) et les actifs ou emplois comme (-).
- Le **capital** apparaît au passif pour le montant que les associés se sont engagés à verser à la société. Or, la législation permet de ne verser que la moitié de ce montant lors de la constitution de la société et le complément sur une période de cinq ans. Si tel est le cas, la partie qui est due apparaît en début d'actif sous la dénomination : **capital souscrit non appelé**. En cas d'augmentation de capital, le premier versement peut n'être que d'un quart.
- Le bilan est présenté **avant répartition du résultat**. La répartition du résultat sera décidée lors d'une assemblée générale des actionnaires et ne peut être divisée qu'en deux parties : les **dividendes**, qui représentent la partie versée en espèces aux actionnaires, et les **réserves**.
- Les **réserves** sont diverses, bien que représentant toutes du résultat non distribué. On les retrouve au passif sous les noms de « réserve légale, statutaire ou réglementées », « autres réserves » et « report à nouveau ».
- La comptabilité est tenue obligatoirement en euros. Les actifs et passifs en devises sont convertis dès leur entrée dans les comptes. Lors de la présentation du bilan, ces postes sont actualisés au cours des devises en date du bilan : il se crée alors des **écarts de conversion** qui correspondent à des pertes de change à l'actif ou à des gains de change au passif.

### Exercice

Le 1<sup>er</sup> janvier N, M. Mallet crée avec des amis une entreprise de commerce de meubles.

Les associés apportent 800 000 €. Il obtient un emprunt 200 000 € au taux de 10 %, remboursable à raison de 40 000 € par an pendant cinq ans à partir du 31 décembre N.

Avec ces capitaux, il acquiert des investissements pour un montant de 400 000 € amortissable sur cinq ans.

Ces investissements vont permettre à la société de vendre jusqu'à 250 000 € par mois, si la clientèle existe.

Il embauche dix employés dont les salaires et les charges sociales représentent 25 000 € par mois. Ces montants sont payés en fin de chaque mois.

Pendant l'année N, M. Mallet vend 100 000 € par mois (sur douze mois) à des clients qui règlent à crédit à 90 jours.

Il achète ses meubles à 60 % de leur prix de vente et paye ses fournisseurs à crédit à 30 jours.

Il doit disposer de deux mois de chiffre d'affaires en stock.

Selon M. Mallet, la première année ayant été satisfaisante, il a prévu de multiplier par deux le chiffre d'affaires pour l'année N+1.

1. Présentez le bilan de la société au 1<sup>er</sup> janvier N et au 31 décembre N.

2. Que pensez-vous de la situation de la société pour son premier exercice ?

# 4 Le compte de résultat

## Point clef

Le compte de résultat fait apparaître la variation de richesse de l'entreprise pour une période donnée. Cette période, généralement d'une année, est appelée l'exercice.

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice, sans tenir compte de leur date d'encaissement ou de décaissement.

Les produits et les charges peuvent donner lieu à des mouvements de trésorerie (produits encaissables ou charges décaissables) mais pas nécessairement. Ainsi, des produits et des charges calculés se rajoutent aux précédentes pour déterminer le résultat économique de l'entreprise.

## 1. LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat (voir **annexe 3** p. 182) fait apparaître la variation de richesse de l'entreprise pour une période donnée, généralement une année (appelée exercice). Il récapitule les produits (recettes) et les charges (dépenses), sans tenir compte de leur date d'encaissement ou de décaissement.

Le **bénéfice** (compte 120) ou la **perte** (compte 129) de l'exercice se calcule par différence entre l'ensemble des produits et des charges. Ce montant doit être **impérativement identique** à celui qui apparaît au passif du bilan (sauf écarts d'arrondis). Si ce n'est pas le cas, il est impossible d'effectuer l'analyse financière.

## 2. PRÉSENTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT

Le modèle le plus couramment utilisé en France est celui présenté par nature juridique. Il se divise en trois groupes : **exploitation, financier et exceptionnel**.

Certains points sont déterminants pour la compréhension du compte de résultat :

- La production stockée dans les produits d'exploitation représente en fait la variation de stocks des produits finis et en cours.
- La production immobilisée représente des biens fabriqués par l'entreprise pour elle-même ; le coût de ces biens figure donc parmi les charges et ce compte permet de transférer les biens en immobilisations à l'actif du bilan.
- Les transferts de charges permettent de transférer des charges vers l'actif du bilan. Il n'existe pas de transferts de produits.
- Les produits sur opérations en capital sont constitués :
  - par les produits de cessions d'actif représentés par le prix de vente des immobilisations incorporelles, corporelles ou financières cédées par l'entreprise ;
  - par la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice. Lorsqu'une entreprise perçoit une subvention d'investissement, elle l'inscrit au passif du bilan et non dans les produits. La subvention sera ensuite virée au résultat et étalée sur la période de l'investissement.
- Les charges sur opérations en capital sont constituées par la valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés (VNC). La VNC correspond à la valeur d'origine d'un bien diminuée de ses amortissements cumulés. Lorsque le prix de

cession d'un bien est supérieur à la VNC, on dit qu'il y a **plus-value** ; dans le cas contraire, on dit qu'il y a **moins-value**.

Pour le PCG, « l'amortissement d'un actif est la répartition systématique de son montant en fonction de son utilisation ». Il correspond à une consommation d'avantages économiques futurs qui peut varier avec le temps. La détermination du plan d'amortissement est systématique pour toutes les immobilisations amortissables (un terrain n'est pas amortissable), que l'entreprise soit bénéficiaire ou déficitaire.

Il existe deux modes principaux de calcul de l'amortissement :

- Le **mode linéaire** : le taux d'amortissement est fonction de la durée d'utilisation du bien et est appliqué de manière identique chaque année sur la valeur d'origine.
- Le **mode dégressif** : ouvert à toutes les entreprises pour les biens d'équipement neufs dont la durée d'utilisation n'est pas inférieure à trois ans. Les coefficients applicables vont de 1,25 à 2,25 au-delà de six ans.

#### Exercice

Une machine amortie de 175 000 € et dont la valeur d'origine était de 250 000 € a été cédée le 1<sup>er</sup> septembre N au prix de 90 000 €.

Un mobilier amorti 130 000 € et dont la valeur d'origine était de 400 000 € a été cédé le 1<sup>er</sup> juillet N avec une moins-value de 20 000 €.

Une subvention d'investissement de 150 000 € a été obtenue en N - 3 pour un investissement amortissable en cinq ans.

**Déterminez les charges et les produits exceptionnels sur opérations en capital dans le compte de résultat du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre N.**

# 5 Les soldes intermédiaires de gestion

## Point clef

Pour porter un jugement sur la situation économique de la société et en particulier au niveau de sa rentabilité, la simple lecture du compte de résultat s'avère assez pauvre. En effet, celui-ci ne met en évidence que le seul résultat net de l'exercice (bénéfice ou perte) qui intéresse essentiellement les actionnaires qui seront rémunérés sur cette base. Pour enrichir l'information, les soldes intermédiaires de gestion (SIG) divisent le résultat net en résultats partiels qui permettent de mieux analyser les performances de l'entreprise sur plusieurs niveaux. Les SIG font ressortir deux soldes très importants : la valeur ajoutée (VA) et l'excédent brut d'exploitation (EBE).

## 1. LE DÉCOUPAGE DU COMPTE DE RÉSULTAT

Le plan comptable général (PCG) a été conçu pour obtenir rapidement des **soldes intermédiaires de gestion (SIG)** à partir du compte de résultat. Le **résultat net de l'exercice** s'obtient par différence entre les produits (comptes de la classe 7) et les charges (comptes de la classe 6) divisés en trois groupes :

La présentation en liste du compte de résultat permet d'obtenir trois résultats partiels :

- produits d'exploitation (comptes 70 à 75) – charges d'exploitation (comptes 60 à 65) = **résultat d'exploitation** ;
- produits financiers (comptes 76) – charges financières (comptes 66) = **résultat financier** ;
- produits exceptionnels (comptes 77) – charges exceptionnelles (comptes 67) = **résultat exceptionnel**.

Les comptes 68 (dotations aux amortissements, dépréciations et provisions), 78 (reprises sur amortissements, dépréciations et provisions) et 79 (transferts de charges) sont divisés en comptes : d'exploitation (XX1), financier (XX6) et exceptionnel (XX7). Ils apparaissent en italique dans le tableau ci-dessous, qui indique le calcul des **huit soldes en cascade**. À partir du plan comptable simplifié (**annexe 1** en fin de livre) on calcule les soldes intermédiaires de gestion (SIG) avec les formules ci dessous :

|                  |                    |   |
|------------------|--------------------|---|
| a = 60 + 61 + 62 | b = 70 + 71 + 72   | 3. VA ( <i>valeur ajoutée</i> ) (*) = b - a                     |
| c = 63 + 64      | d = 74             | 4. EBE( <i>excédent brut d'exploitation</i> ) = VA + d - c      |
| e = 65 + 681     | f = 75 + 781 + 791 | 5. RE ( <i>résultat d'exploitation</i> ) = EBE + f - e          |
| g = 66 + 686     | h = 76 + 796 + 786 | 6. RCAI ( <i>résultat courant avant impôt</i> ) = RE + h - g    |
| i = 67 + 687     | j = 77 + 787 + 797 | 7. Résultat exceptionnel = j - i                                |
| k = 69           |                    | 8. RNE ( <i>résultat net de l'exercice</i> ) = RCAI + j - i - k |

(\*) Dont « Marge commerciale » et « Production ».

## 2. LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

La cascade des huit soldes présentés par le plan comptable permet de dégager plusieurs niveaux de mesure de la performance d'une entreprise.

- 1) **La marge commerciale** : indicateur du résultat des entreprises commerciales. Le PCG définit les entreprises commerciales comme des activités de négoce, c'est-à-dire des ventes de biens revendus tels quels sans transformation. Le PCG

utilise le terme de **marchandises**, la marge étant la différence entre les ventes de marchandises (compte 707) et les achats (compte 607) et les variations de stocks de marchandises (compte 6037).

- 2) **La production** : indicateur de l'activité réalisée par les entreprises qui rendent des services ou qui transforment des biens pour en créer de nouveaux. Pour éviter de confondre cette activité de fabrication avec l'activité de négoce, le PCG a créé des comptes spécifiques : achat et stocks de matières premières à l'entrée, production vendue et stocks de produits finis ou en cours à la sortie. La production s'obtient par la somme des comptes suivants :
  - production **vendue** (compte 70) : ventes des produits finis, des travaux ou des services facturés ;
  - production **stockée** (compte 71) : variation des stocks des produits finis et des produits en cours. Positive, elle traduit une politique de stockage, négative, elle signifie un déstockage ;
  - production **immobilisée** (compte 72) : investissements que l'entreprise a réalisés pour elle-même.
- 3) **La valeur ajoutée** : création de valeur que l'entreprise apporte aux biens et aux services. Le PCG permet de l'obtenir par simple différence entre les comptes 70 à 72 (production) et les comptes 60 à 62 (consommation). Il est **conseillé de calculer** ce solde **indépendamment** de la marge commerciale et de la production.
- 4) **L'excédent brut d'exploitation (EBE, voir fiche 7)** : mesure de la performance économique de l'entreprise. Le calcul des soldes s'obtenant en cascades, on rajoute à la VA les subventions d'exploitation (compte 74) et on retranche les impôts et taxes (compte 63) et les charges de personnel (compte 64).
- 5) **Le résultat d'exploitation (RE)** : indicateur privilégié pour étudier la rentabilité commerciale et économique. On le calcule par différence entre les produits d'exploitation et les charges d'exploitation, mais en réalité il est déjà présenté dans le compte de résultat.
- 6) **Le résultat courant avant impôt (RCAI)** : indicateur de la politique financière de la société. À partir du résultat d'exploitation, on rajoute les produits financiers (compte 76) et on retranche les charges financières (compte 66). Le résultat courant inclut les gains (compte 755) ou les pertes (compte 655) réalisés avec les groupements d'intérêt économique (GIE).
- 7) **Le résultat exceptionnel** : regroupe les éléments ne correspondant pas à l'activité courante de l'entreprise en raison de leur caractère inhabituel, irrégulier et anormal. Le PCG permet de le calculer par différence entre les produits exceptionnels (compte 77) et les charges exceptionnelles (compte 67). En analyse financière, on s'intéresse à ce résultat uniquement pour l'isoler.
- 8) **Le résultat net de l'exercice** : correspond au résultat présenté dans les comptes. Il permet d'apprécier la rentabilité pour les actionnaires. On l'obtient en rajoutant le résultat exceptionnel au RCAI et en retranchant la participation des salariés et les impôts sur les sociétés (compte 69).

### 3. L'INTERPRÉTATION DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

L'appréciation des performances de l'entreprise implique de rapporter les SIG au volume d'affaires réalisé (profitabilité) et aux moyens mis en œuvre (rentabilité) pour obtenir des ratios.

### a) Au niveau de la valeur ajoutée

C'est la création de valeur que l'entreprise apporte aux biens et aux services. Si un menuisier achète du bois 1 200 € (matières premières) et qu'il fabrique un meuble qu'il vend 3 000 € (production vendue), il réalise une valeur ajoutée de 1 800 €.

Le taux de valeur ajoutée est le rapport **Valeur ajoutée/CA (ou P)**. Ici 60 % (1 800/3 000). La dégradation de ce taux est inquiétante ; l'entreprise doit réaliser un CA de plus en plus grand pour obtenir une même VA.

Ce ratio permet aussi de renseigner sur le degré d'intégration de la société : il varie entre 0 et 1. Plus il s'approche de 100 %, plus l'entreprise est intégrée (cas des sociétés de services) ; en cas inverse le degré de transformation est faible et le ratio aussi (les activités de négoce dégagent un ratio de 20 à 30 %).

La valeur ajoutée correspond à la somme des rémunérations des facteurs de production. Elle se partage entre tous ceux qui ont contribué à la créer : salariés (charges de personnel), État (impôts), financiers (intérêts), machines (dotations aux amortissements), actionnaires (résultat net de l'exercice). Il est facile alors de calculer la part de chaque contributeur et d'en étudier l'évolution dans le temps.

Une baisse de la valeur ajoutée, surtout si elle se poursuit sur plusieurs exercices, trouve son origine dans deux scénarios possibles : soit l'entreprise est en déclin et perd des parts de marché, soit elle ne maîtrise plus ses consommations en provenance des tiers, recours à la sous-traitance (important), les consommations augmentent rapidement, et les frais généraux dépassent le rythme de croissance du CA.

### b) Au niveau de l'excédent brut d'exploitation

Lorsque l'excédent brut d'exploitation augmente, mais plus lentement que le chiffre d'affaires (ou la valeur ajoutée), plusieurs explications sont concevables, la plus plausible étant la suivante : l'entreprise connaît un déclin et sa valeur ajoutée diminue sans qu'il y ait de solution immédiate au niveau des coûts du personnel.

Un clignotant traduira de manière immédiate cette situation : le **taux de marge d'exploitation** exprimé par le rapport **EBE/CA (ou VA)**.

Une baisse continue du taux de marge d'exploitation sur plusieurs années est un signe prédictif de défaillance. À terme, il signifiera une diminution de l'autofinancement. La situation la plus extrême est bien entendu un excédent brut d'exploitation nul ou négatif. Dans ce cas, l'entreprise est quasiment en situation de faillite.

### c) Au niveau de la rentabilité de l'entreprise

Le résultat d'exploitation est l'indicateur privilégié pour étudier la rentabilité commerciale et économique.

La **rentabilité commerciale** se traduit par le rapport : **RE/CA (ou P)**. Elle répond à la question : « Combien faut-il vendre pour gagner 1 euro ? »

La **rentabilité économique** se traduit par le rapport : **RE/I**. Elle répond à la question : « Combien faut-il investir pour gagner 1 euro ? »

C'est le revenu avant impôts des actionnaires et des prêteurs (capitaux propres et emprunts).

La **rentabilité financière** se traduit par le rapport : **résultat net/capitaux propres**. Elle répond à la question : « Combien faut-il placer pour gagner 1 euro ? »

Le résultat net permet d'apprécier la rentabilité pour les actionnaires. Une relation doit s'établir entre la rentabilité financière et la valeur ajoutée. Lorsqu'elle disparaît, c'est un signe de la perte de l'indépendance financière.

### Exercice

On vous demande d'analyser la rentabilité de la société DAGARO à partir du compte de résultat.

1. Présentez les soldes intermédiaires de gestion des 2 exercices (N et N-1).

| Désignation de l'entreprise :   |  | COMPTÉ DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)        |                                  |  |           | D. G. I N° 2052 |                  |                  |                  |
|---|--|--|----------------------------------|--|-----------|-----------------|------------------|------------------|------------------|
|   |  | France   |                                  | Exportations et livraisons intracommunautaires |           | Total           | Exercice (N-1)   |                  |                  |
| PRODUITS D'EXPLOITATION   | Ventes de marchandises   | FA   |                                  | FB   |           | FC              |                  |                  |                  |
|   | Production vendue  | } biens  | FD                               | 85   | FE        |                 | FF               | 85               |                  |
|   |  |  | } services                       | FG   | 3 635 487 | FH              | 155 982          | FI               | 3 791 469        |
|   | Chiffres d'affaires nets   | FJ   |                                  | 3 635 572                                      | FK        | 155 982         | FL               | 3 791 554        | 3 495 266        |
|   | Production stockée   |  |                                  |  |           | FM              |                  |                  |                  |
|   | Production immobilisée   |  |                                  |  |           | FN              |                  |                  |                  |
|   | Subventions d'exploitation   |  |                                  |  |           | FO              | 47 040           | 34 930           |                  |
|   | Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)                   |  |                                  |  |           | FP              | 1 214            |                  |                  |
|   | Autres produits (1) (11)   |  |                                  |  |           | FQ              | 387              |                  |                  |
|   | Total des produits d'exploitation (2) (I)  |  |                                  |  |           |                 | FR               | <b>3 840 195</b> | <b>3 530 196</b> |
| CHARGES D'EXPLOITATION  | Achats de marchandises (y compris droits de douane)                                    |  |                                  |  |           | FS              |                  |                  |                  |
|   | Variation de stock (marchandises)  |  |                                  |  |           | FT              |                  |                  |                  |
|   | Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) |  |                                  |  |           | FU              | 942 178          | 897 717          |                  |
|   | Variation de stock (matières premières et approvisionnements)                          |  |                                  |  |           | FV              | -7 823           |                  |                  |
|   | Autres achats et charges externes (3) (6bis)   |  |                                  |  |           | FW              | 542 932          | 400 676          |                  |
|   | Impôts, taxes et versements assimilés  |  |                                  |  |           | FX              | 105 808          | 81 389           |                  |
|   | Salaires et traitements  |  |                                  |  |           | FY              | 1 046 117        | 949 925          |                  |
|   | Charges sociales (10)  |  |                                  |  |           | FZ              | 385 364          | 350 603          |                  |
|   | DOTATIONS D'EXPLOITATION   | Sur immobilisations                                | } - dotations aux amortissements |  |           |                 | GA               | 606 084          | 617 076          |
|   |  |  | } - dotations aux provisions     |  |           |                 | GB               |                  |                  |
|   |  | Sur actif circulant : dotations aux provisions     |                                  |  |           |                 | GC               | 12 741           | 3 493            |
|   |  | Pour risques et charges : dotations aux provisions |                                  |  |           |                 | GD               | 5 689            |                  |
|   | Autres charges (12)  |  |                                  |  |           |                 | GE               | 6 250            | 7 769            |
| Total des charges d'exploitation (4) (II)                             |  |  |                                  |  |           | GF              | <b>3 645 340</b> | <b>3 308 648</b> |                  |
| <b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>                           |  |  |                                  |  |           | GG              | <b>194 855</b>   | <b>221 548</b>   |                  |
| opération en commun   | Bénéfice attribué ou perte transférée  |  |                                  |  |           | GH              |                  |                  |                  |
|   | Perte supportée ou bénéfice transféré  |  |                                  |  |           | GI              |                  |                  |                  |
| PRODUITS FINANCIERS   | Produits financiers de participations (5)  |  |                                  |  |           | GJ              | 324              | 314              |                  |
|   | Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)           |  |                                  |  |           | GK              | 25 288           | 7 428            |                  |
|   | Autres intérêts et produits assimilés (5)  |  |                                  |  |           | GL              |                  |                  |                  |
|   | Reprises sur provisions et transferts de charges                                       |  |                                  |  |           | GM              |                  |                  |                  |
|   | Différences positives de change  |  |                                  |  |           | GN              | 76               |                  |                  |
|   | Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement                          |  |                                  |  |           | GO              | 6 782            |                  |                  |
| Total des produits financiers (V)                                     |  |  |                                  |  |           | GP              | <b>32 470</b>    | <b>7 742</b>     |                  |
| CHARGES FINANCIÈRES   | Dotations financières aux amortissements et provisions                                 |  |                                  |  |           | GQ              |                  |                  |                  |
|   | Intérêts et charges assimilées (6)   |  |                                  |  |           | GR              | 262 913          | 236 664          |                  |
|   | Différence négative de change  |  |                                  |  |           | GS              | 81               | 141              |                  |
|   | Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement                         |  |                                  |  |           | GT              |                  |                  |                  |
|   | Total des charges financières (VI)   |  |                                  |  |           |                 | GU               | <b>262 994</b>   | <b>236 805</b>   |
| <b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>                                |  |  |                                  |  |           | GV              | <b>-230 524</b>  | <b>-229 063</b>  |                  |
| <b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b> |  |  |                                  |  |           | GW              | <b>-35 669</b>   | <b>-7 515</b>    |                  |

| ④   |   | COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)   |  | D. G. I N° 2053     |                |
|---|---|--|--|---------------------|----------------|
| Désignation de l'entreprise :   |   | <b>DAGARO SA</b>   |  |                     |                |
| PRODUITS EXCEPTIONNELS  |   |  | Exercice N   | Exercice N - 1      |                |
|   |   | Produits exceptionnels sur opérations de gestion   | HA   | 3 701               | 1 006          |
|   |   | Produits exceptionnels sur opérations de capital   | HB   | 292 130             | 158 633        |
|   |   | Reprises sur provisions et transferts de charges   | HC   | 26 619              |                |
|   | Total des produits exceptionnels (7) (VII)                    | HD   | <b>322 450</b>   | <b>159 639</b>      |                |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES   |   | Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)  | HE   | 6 518               | 178            |
|   |   | Charges exceptionnelles sur opérations en capital  | HF   | 186 070             | 85 948         |
|   |   | Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions   | HG   | 68 177              | 18 154         |
|   |   | Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)   | HH   | <b>260 765</b>      | <b>104 280</b> |
| <b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>                         |   | HI   | <b>61 685</b>  | <b>55 359</b>       |                |
|   | Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX) | HJ   |  |                     |                |
|   | Impôts sur les bénéfices (X)                                  | HK   | 8 517  | 14 812              |                |
| TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)                                |   | HL   | 4 195 115  | 3 697 577           |                |
| TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)                      |   | HM   | 4 177 616  | 3 664 545           |                |
| <b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b> |   | HN   | <b>17 499</b>  | <b>33 032</b>       |                |
| RENVIS  | (1)   | Dont produits nets partiels sur opérations à long terme  | HO   |                     |                |
|   | (2)   | Dont   | produits des locations immobilières  | HY                  |                |
|   |   |  | produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous) | IG                  |                |
|   | (3)   | Dont   | - Crédit-bail mobilier   | HP                  |                |
|   |   |  | - Crédit-bail immobilier   | HQ                  |                |
|   | (4)   | Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)            | 1H   |                     |                |
|   | (5)   | Dont produits concernant les entreprises liées   | 1J   |                     |                |
|   | (6)   | Dont intérêts concernant les entreprises liées   | 1K   |                     |                |
|   | (6bis)  | Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du CGI)  | HX   |                     |                |
|   | (9)   | Dont transfert de charges  | A1   | 747                 |                |
|   | (10)  | Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)   | A2   |                     |                |
|   | (11)  | Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)  | A3   |                     |                |
|   | (12)  | Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)   | A4   |                     |                |
|   | (13)  | Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :  |  |                     |                |
|   |   | facultatives   | A6   | obligatoires        | A9             |
|   | (7)   | Détail des produits et charges exceptionnels : (si le cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) |  | Exercice N          |                |
|   |   | Produits de cessions d'immobilisations corporelles   |  |                     | 258 750        |
|   | Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat |  |  | 33 380              |                |
|   | Valeurs comptables des éléments d'actif cédés                 |  | 186 070  |                     |                |
|   | Amendes et pénalités  |  | 1 413  |                     |                |
| (8)   | Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :     |  | Exercice N   |                     |                |
|   |   |  | Charges antérieures  | Produits antérieurs |                |
|   |   | Charges sur exercices antérieurs   | 826  |                     |                |
|   | Produits sur exercices antérieurs                             |  |  | 1 006               |                |

2. Commentez l'évolution de la situation économique de la société.

# 6 Les soldes de gestion de la Banque de France

## Point clef

La Centrale de bilans (CDB) de la Banque de France a parmi ses missions celle d'analyser l'évolution de l'économie française. Elle prépare chaque année un dossier d'analyse financière destiné aux entreprises moyennes du secteur productif. Ce dossier contient un tableau de soldes de gestion. Les soldes CDB de la Banque de France présentent des différences significatives par rapport au tableau des SIG du PCG. Ces différences résultent d'une approche plus économique que celle, juridique, utilisée par le PCG.

## 1. LA CENTRALE DE BILANS DE LA BANQUE DE FRANCE

La Centrale de bilans (CDB) a été créée par la Banque de France en 1968. Suite à un protocole de coordination conclu en 1969 avec l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques), elle a pour mission, « sur la base d'échantillons extraits de l'ensemble des entreprises adhérentes, de fournir sous une forme élaborée toutes les informations qu'il est possible de tirer des documents comptables (bilans, comptes de résultats, états annexes, etc.) ».

La mise en situation d'une entreprise adhérente dans son secteur d'activité est réalisée grâce aux statistiques sectorielles. L'entreprise reçoit gratuitement un dossier d'analyse financière (DAF), qui contient un tableau de soldes intermédiaires de gestion dénommé « **activité, marges, résultats** ».

## 2. LES RETRAITEMENTS DE LA CENTRALE DE BILANS

Les soldes CDB présentent des différences significatives par rapport au tableau des SIG du PCG. Ces différences résultent d'une approche plus économique que celle, juridique, utilisée par le PCG.

Les retraitements utilisés sont les suivants :

| Postes concernés                               | Retraitements   |
|--|---|
| Sous-traitance de fabrication                  | Le recours à la sous-traitance de fabrication n'entraîne pas de croissance pour l'entreprise. Les achats de sous-traitance viennent en diminution de la production pour calculer la production propre. La sous-traitance enregistrée en services extérieurs n'est pas modifiée. |
| Subventions d'exploitation                     | Les subventions d'exploitation compensent l'insuffisance d'un prix de vente ou l'excès d'une charge versée. Elles sont donc rajoutées à la production de l'exercice (compensation du prix de vente) ou déduites des charges subventionnées.                                     |
| Escomptes obtenus ou accordés                  | Directement liés aux relations commerciales engagées par l'entreprise, ils doivent être rattachés à l'exploitation. Ces postes sont classés par le PCG dans les opérations financières.   |
| Autres produits et charges de gestion courante | Ces produits (75 sauf 755) et charges (65 sauf 655) générateurs de trésorerie sont retenus dans le résultat brut d'exploitation.  |

| Postes concernés                             | Retraitements  |
|--|--|
| Charges de personnel extérieur               | Élément du coût du facteur travail, il est inclus dans les charges externes dans le compte de résultat. Il faut donc le transférer vers les charges de personnel.  |
| Loyers de crédit-bail (location financement) | Financement bancaire d'immobilisations sans transfert de propriété. Ils sont juridiquement inclus en charges externes. Le retraitement consiste à ventiler ces loyers (ou redevances) en dotations aux amortissements et charges d'intérêt dans une optique comparative. |

**Exemple de retraitement de crédit-bail** : un bien d'une valeur de 320 000 euros est acquis par une société qui doit verser 5 redevances de 80 000 euros et une option de rachat au terme du contrat de 20 000 euros. Le montant à la charge de la banque est par conséquent le montant dépensé à l'origine, déduction faite de la récupération finale :  $320\,000 - 20\,000 = 300\,000$  €. Pour disposer d'une vision plus conforme à la réalité économique, on fait l'hypothèse que le bien financé en crédit-bail relève de la propriété de l'entreprise et que celui-ci a été financé par endettement.

Les loyers du crédit-bail sont alors décomposés en deux parties :

- la DAP obtenue en divisant la dépense bancaire par la durée du contrat :  $(320\,000 - 20\,000)/5 = 60\,000$  € ;
- les intérêts ou charges financières par différence avec la redevance versée :  $80\,000 - 60\,000 = 20\,000$  €.

### 3. LA PRÉSENTATION DU TABLEAU DE LA CENTRALE DE BILANS

Le tableau des soldes intermédiaires de gestion de la Banque de France est présenté en [annexe 6](#) (p. 185).

Le nombre de soldes (huit) est identique au tableau des SIG mais les intitulés sont modifiés comme suit :

|   |   |
|---|---|
| 1. Marge commerciale                    | Indicateur du résultat des entreprises commerciales ayant une activité de négoce, c'est-à-dire des ventes de biens revendus tels quels sans transformation. |
| 2. Marge sur production propre          | Mesure la performance du processus de production en interne, car minorée de la sous-traitance de fabrication qui figure en comptabilité dans les charges.   |
| <i>Marge brute d'exploitation</i>       | <i>Somme des deux premiers soldes permettant de mesurer l'excédent dégagé par l'ensemble des ventes sur les achats consommés au cours de l'exercice.</i>    |
| 3. Valeur ajoutée (dans le tableau CDB) | Notion identique à celle du PCG : somme des rémunérations des facteurs de production. Elle est généralement plus importante que celle du PCG.               |
| 4. Résultat brut d'exploitation (RBE)   | EBE du PCG corrigé des produits et charges d'exploitation générateurs de trésorerie, dont ceux relevant de décisions commerciales.                          |
| 5. Résultat brut global (RBG)           | Ressource dégagée par l'ensemble de l'activité de l'entreprise, avant impôt sur les bénéfices, charges d'intérêt et participation.                          |
| 6. Résultat net global (RNG)            | Permet de mesurer le taux de rentabilité économique = $RNG/\text{investissements}$ .  |

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| 7. Résultat de l'exercice     | Résultat avant prise en compte des plus-values ou des moins-values de cession. |
| 8. Résultat net de l'exercice | Permet de mesurer le taux de rentabilité financière.                           |

### Exercice

#### Exercice (d'après examen d'Expertise comptable)

La société Gracie est une PME dont l'activité principale est la vente de machines-outils. Elle assure par ailleurs une activité de service après-vente et de vente de pièces détachées. Le directeur financier a entendu parler des travaux de la Centrale de bilans de la Banque de France et souhaite que vous orientiez votre analyse selon cette optique.

1. Calculez la valeur ajoutée et l'excédent brut d'exploitation du PCG pour l'exercice N.
2. Déterminez, pour l'exercice N, la valeur ajoutée CDB à partir de celle obtenue par le PCG.
3. Présentez le tableau des soldes intermédiaires de gestion de la Centrale de bilans de la Banque de France (voir annexe 6).

| Charges  | (en k€)       | Produits   | (en k€)       |
|--|---------------|--|---------------|
| <b>Charges d'exploitation</b>                          |               | <b>Produits d'exploitation</b>                       |               |
| Achats de marchandises                                 | 14 483        | Ventes de marchandises                               | 17 453        |
| Variation de stocks                                    | - 389         | Production vendue                                    | 3 744         |
| Autres charges externes (1)                            | 2 711         |  |               |
| Impôts, taxes et versements assimilés                  | 282           | Sous-total A = montant net du CA                     | 21 197        |
| Salaires et traitements                                | 2 538         |  |               |
| Charges sociales                                       | 1 060         | Production stockée                                   | 0             |
| Dotations aux amortissements et provisions             |               | Production immobilisée                               | 0             |
| • sur immobilisations :<br>dotation aux amortissements | 185           | Subventions d'exploitation                           | 0             |
| • sur immobilisations :<br>dotation aux dépréciations  | 0             | RAP d'exploitation<br>et transfert de charges        | 1 439         |
| • sur actif circulant :<br>dépréciations               | 838           | Autres produits                                      | 55            |
| • pour risques et charges :<br>provisions              | 115           |  |               |
| Autres charges   | 7             | Sous-total B   | 1 494         |
| <b>Total (I)</b>                                       | <b>21 830</b> | <b>Total (A + B)</b>                                 | <b>22 691</b> |
| <b>Quote-part sur opérations en commun (II)</b>        | <b>0</b>      | <b>Quote-part sur opérations en commun (II)</b>      | <b>0</b>      |
|  |               | <b>Produits financiers</b>                           |               |
| <b>Charges financières</b>                             |               | De participations                                    | 0             |
|  |               | D'autres valeurs mobilières<br>et actifs immobiliers | 0             |
| Dotations aux amortissements<br>et provisions          | 192           | Autres intérêts et assimilés                         | 3             |